



# Assemblée générale

Soixante-treizième session

**100<sup>e</sup>** séance plénière

Vendredi 19 juillet 2019, à 15 heures  
New York

Documents officiels

Présidente : M<sup>me</sup> Espinosa Garcés. . . . . (Équateur)

La séance est ouverte à 15 h 20.

## Point 14 de l'ordre du jour (suite)

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes**

## Point 119 de l'ordre du jour (suite)

**Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire**

### Projet de résolution (A/73/L.99)

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Je voudrais remercier sincèrement S. E. M. Masud Bin Momen, Représentant permanent du Bangladesh, et S. E. M. Agustín Santos Maraver, Représentant permanent de l'Espagne, les cofacilitateurs des consultations intergouvernementales visant à déterminer les modalités et les aspects organisationnels du Forum d'examen des migrations internationales. Je me dois de saluer la compétence et la patience dont ils ont fait preuve dans la conduite des négociations complexes sur le texte. Je les félicite de l'excellent résultat obtenu et remercie tous les États Membres de leurs contributions utiles et de leur esprit constructif durant les négociations.

Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/73/L.99.

Avant de donner la parole aux délégations qui souhaitent expliquer leur vote avant le vote, je rappelle que la durée des explications de vote est limitée à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. de la Fuente Ramirez** (Mexique) (*parle en espagnol*) : J'aimerais adresser mes sincères félicitations aux Représentants permanents du Bangladesh et de l'Espagne pour leur travail admirable en tant que cofacilitateurs du projet de résolution A/73/L.99, dont l'Assemblée générale est saisie aujourd'hui. Il convient de rappeler que des consultations ouvertes, transparentes et inclusives ont eu lieu avec tous les membres. Nous nous félicitons des discussions qui se sont tenues entre les nombreuses parties prenantes, ainsi qu'avec des représentants de la société civile et des autorités locales. Nous les remercions de leur détermination et de leur clairvoyance, ainsi que du travail de leurs équipes dans la conduite de ce processus.

Les migrations internationales sont une priorité pour le Mexique depuis des décennies. Nous avons soutenu que le phénomène, qui est par définition transnational, ne peut être traité que par la coopération internationale et les mécanismes multilatéraux. Aucun pays ne peut aspirer à lui seul à gérer efficacement les flux de personnes. Nous considérons qu'il appartient à l'ONU de faciliter le dialogue et l'assistance entre les États Membres dans le domaine des migrations. La coopération internationale en la matière doit être la norme, et non l'exception. Toutefois, le caractère incontestablement

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

19-22361(F)



Document adapté

Merci de recycler



\* Nouvelle publication, le 9 août 2019, pour raisons techniques

désordonné des migrations internationales nous oblige à réexaminer en profondeur le problème à intervalles réguliers, à l'analyser avec rigueur et à tenter à chaque fois de trouver de meilleures solutions. C'est ce que la communauté internationale attend de l'ONU.

Le Mexique votera pour le projet de résolution. Notre vote démontre l'appui de mon pays au dialogue, à la compréhension et à la coopération, et non aux décisions unilatérales qui violent le droit international. Voter pour le texte signifie reconnaître que le multilatéralisme est le meilleur moyen de relever les défis complexes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, tels que les migrations. Il faut s'attendre à des désaccords sur la question, mais cela n'exclut pas la possibilité de trouver des solutions communes.

Le Mexique votera aujourd'hui pour le projet de résolution, parce que nous connaissons de première main les défis que pose la migration. La migration irrégulière est dangereuse et désordonnée de par sa nature même. Ce qu'il faut, c'est créer un contexte propice pour que la migration soit un choix de vie, et non une nécessité qui oblige quelqu'un à quitter son pays. Le Mexique votera pour le projet de résolution, parce que le Forum d'examen des migrations internationales sera ouvert à tous les États Membres. Et c'est précisément parce que nous reconnaissons qu'il existe des réalités différentes dans chaque pays que nous accueillerons favorablement la pluralité de voix qui se feront entendre à chaque forum. Le Mexique votera pour le projet de résolution, parce qu'il croit fermement au respect de la souveraineté nationale et est convaincu que la meilleure façon de l'exercer passe par la coopération avec d'autres États souverains.

Le Mexique votera pour le projet de résolution, parce que la déclaration sur les progrès réalisés qui sera adoptée à chaque forum nous permettra de recenser les avancées et les domaines présentant des possibilités. En prenant acte collectivement de ces réalités, nous serons en mesure de travailler ensemble dans l'intérêt de nos peuples.

Enfin, le Mexique votera pour le projet de résolution, parce qu'il est convaincu de l'énorme potentiel des 258 millions de migrants en tant que moteurs du développement durable.

Nous invitons tous les États Membres à reconnaître l'un des engagements politiques les plus pertinents de notre temps : faire de la migration un processus facultatif, sûr et ordonné. Nous invitons les membres

à voter pour le texte et à redoubler d'efforts tant sur le terrain que dans les instances diplomatiques afin que l'Organisation des Nations Unies puisse s'acquitter pleinement des mandats que nous lui confions.

**M. Atlassi** (Maroc) (*parle en anglais*) : Je prononce cette déclaration au nom des délégations des pays suivants : Antigua-et-Barbuda, Burundi, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Jamaïque, Lesotho, Mali, Nigeria, Philippines, Rwanda, Sénégal, Soudan, Tchad, Zambie et Zimbabwe, ainsi que mon propre pays, le Maroc.

Notre groupe de délégations se félicite du projet de résolution A/73/L.99, intitulé « Forme et organisation des forums d'examen des migrations internationales ». À cet égard, notre groupe de délégations tient à exprimer sa sincère gratitude aux cofacilitateurs du projet de résolution, à savoir l'Ambassadeur Masud Bin Momen, du Bangladesh, et l'Ambassadeur Agustín Santos Maraver, de l'Espagne, pour les efforts qu'ils ont déployés pour parvenir à ce texte. Leur rôle de chef de file et leur savoir-faire nous ont permis d'aboutir à un résultat très positif, contenant des éléments novateurs et de fond pour le Forum d'examen des migrations internationales, qui est le mécanisme de suivi du Pacte de Marrakech sur les migrations. En outre, leurs compétences diplomatiques ont été cruciales pour élaborer un texte qui puisse être accepté par tous ceux qui ont pris part aux négociations.

Le projet de résolution sur lequel nous nous prononçons aujourd'hui ne crée rien de nouveau. Au contraire, la décision de mettre en place le Forum d'examen des migrations internationales a été prise à Marrakech le 10 décembre 2018, lorsque nous avons adopté par consensus le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Elle a ensuite été réaffirmée par l'Assemblée générale, avec l'adoption de la résolution 73/195, dans laquelle cette dernière faisait sien le Pacte mondial.

Le projet de résolution présenté aujourd'hui relève donc de la mise en œuvre du paragraphe 54 du Pacte de Marrakech, qui demande de déterminer les modalités précises et les aspects organisationnels des Forums d'examen des migrations internationales. À cet égard, nos délégations tiennent à réaffirmer notre appui sans réserve et inébranlable au Pacte de Marrakech sur les migrations, qui marque une étape importante dans l'histoire du dialogue mondial et de la coopération internationale concernant les migrations.

Le Pacte reconnaît que les migrations ont toujours fait partie de l'expérience humaine depuis les débuts de l'Histoire, et qu'à l'heure de la mondialisation, elles sont facteurs de prospérité, d'innovation et de développement durable. En outre, le Pacte souligne qu'aujourd'hui, la majorité des migrants voyagent, vivent et travaillent dans des conditions sûres, ordonnées et régulières.

Principal espace intergouvernemental dans lequel les États Membres pourront débattre et s'informer mutuellement des progrès accomplis dans la mise en œuvre de tous les aspects du Pacte mondial, le Forum d'examen des migrations internationales est indispensable pour assurer le suivi qui s'impose du Pacte de Marrakech sur les migrations.

Sur cette base, nos délégations ont pris une part constructive à toutes les négociations sur le projet de résolution. Nous ne sommes peut-être pas entièrement d'accord avec certains de ses éléments et nous aurions souhaité que d'autres éléments y soient inclus, mais nous sommes fermement convaincus qu'il s'agit d'un texte équilibré. Pour toutes ces raisons, nos délégations appuient fermement le projet de résolution publié sous la cote A/73/L.99 et demandent à toutes les délégations de l'appuyer elles aussi, et de voter pour.

**M. Koba** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens à dire, pour commencer, que l'Indonésie appuie la déclaration faite par le représentant du Maroc au nom de plusieurs autres États Membres.

Le phénomène mondial que sont les migrations internationales a pris ces dernières années une tournure litigieuse et a malheureusement donné lieu à un antagonisme ostracisant. De l'avis de l'Indonésie, les migrations internationales doivent être discutées de concert et résolues dans un esprit de coopération, et non être assombries par des intérêts unilatéraux ou des approches souverainistes rigides. C'est une question d'humanité.

L'Indonésie appuie donc pleinement les efforts multilatéraux visant à faire en sorte qu'à l'avenir, la gouvernance de la mobilité humaine soit propre à garantir des migrations sûres, ordonnées et régulières, y compris les migrations des travailleurs. Cela permettra assurément de consolider les trois piliers de nos efforts collectifs que sont la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement.

Appuyer aujourd'hui le projet de résolution A/73/L.99, sur la forme et l'organisation des forums d'examen des migrations internationales est une démarche pertinente pour atteindre cet objectif. Les membres

peuvent être assurés que l'Indonésie est pleinement attachée à jouer un rôle actif et constructif dans la mise en œuvre et le suivi du Pacte mondial sur les migrations.

Le vote d'aujourd'hui sur les modalités d'examen de l'application du Pacte mondial illustre notre engagement à défendre les principes de la justice humaine et de la compassion pour l'humanité, et notre détermination à ne laisser personne pour compte. L'Indonésie invite les États Membres présents dans la salle à voter pour le projet de résolution, afin que le Pacte mondial puisse être un cadre mondial efficace pour l'humanité.

**M<sup>me</sup> Fangco** (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines s'associent à la déclaration faite par le représentant du Maroc au nom de plusieurs délégations.

Nous félicitons le Bangladesh et l'Espagne des immenses efforts qu'ils ont consacrés à rédiger le projet de résolution A/73/L.99 et à diriger le processus de consultations ayant abouti à un texte approuvé dans le cadre de la procédure d'approbation tacite. Nous remercions les États Membres de leur bonne foi et de leur participation constructive, grâce auxquelles nous disposons d'un texte qui nous semble équilibré et qui tient compte des diverses préoccupations des délégations. Nous regrettons que le projet de résolution soit mis aux voix, d'autant qu'il se limite à prévoir les modalités d'un forum que nous avons convenu dès décembre 2018 de mettre en place.

Les Philippines appuient le projet de résolution, tout comme elles avaient appuyé la résolution 73/195, dans laquelle l'Assemblée générale fait sien le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Nous attachons une grande importance à cette résolution, car elle concrétise les objectifs et les engagements du Pacte mondial en matière de dialogue, de coopération, de partage des meilleures pratiques et de renforcement des partenariats, entre autres choses.

Nous avons conscience qu'aucun État ne peut, pas plus qu'il ne devrait, se pencher seul sur la question des migrations, et c'est pourquoi nous nous sommes dotés du Pacte mondial. Nous avons mis ses fondations en place et, avec ce projet de résolution, nous entamons sa mise en œuvre. Notre délégation estime qu'il importe de faire en sorte que les travaux du Forum disposent d'un financement approprié et suffisant, tout en veillant à ce que ce mécanisme ait un bon rapport coût-efficacité.

Les Philippines demeurent fermement attachées au Pacte mondial sur les migrations, afin de promouvoir et de protéger les droits fondamentaux des migrants,

indépendamment de leur statut migratoire. Nous avons bon espoir que, d'ici à 2022, aucun d'entre nous ne renoncera à ses engagements de protéger les droits fondamentaux des migrants, quel que soit leur statut.

Nous entendons voter pour le projet de résolution, et nous appelons les autres délégations à l'appuyer. Nous attendons avec intérêt que se tienne un premier forum d'examen des migrations internationales robuste en 2022.

**M. Jaime Calderón** (El Salvador) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, El Salvador remercie les cofacilitateurs – les Ambassadeurs Agustín Santos Maraver, de l'Espagne, et Masud Bin Momen, du Bangladesh – d'avoir accompli un remarquable travail tout au long du processus de négociation et d'avoir élaboré un texte équilibré et conforme au mandat établi dans la partie « Suivi et examen » du Pacte mondial sur des migrations sûres, ordonnées et régulières.

El Salvador reconnaît que l'adoption du Pacte mondial marquait une étape importante sur la voie d'une architecture en matière de migrations au sein de l'ONU qui soit plus complète et qui privilégie les droits fondamentaux tout au long du cycle migratoire et qui respecte l'engagement que nous avons tous pris s'agissant de la cible 10.7 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, à savoir faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées.

À cet égard, El Salvador reconnaît que le Forum d'examen des migrations internationales sera la principale plateforme mondiale de présentation des progrès accomplis dans l'application du Pacte mondial et la réalisation des engagements pris dans d'autres cadres de gouvernance internationale des migrations.

El Salvador est prêt à prendre des mesures au titre de l'application du Pacte mondial sur le plan national et à l'échelle régionale, en préparation de la tenue du premier forum d'examen des migrations internationales. El Salvador votera donc pour le projet de résolution et nous encourageons respectueusement les autres délégations à faire de même.

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote avant le vote.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/73/L.99, intitulé « Forme

et organisation des forums d'examen des migrations internationale ».

Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Honduras, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mexique, Monaco, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Slovénie, Soudan, Suède, Tchad, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Turquie, Tuvalu, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Zambie, Zimbabwe

*Votent contre :*

Estonie, États-Unis d'Amérique, Hongrie, Israël, Pologne

*S'abstiennent :*

Algérie, Australie, Autriche, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Chili, Italie, Lettonie, Libye, Liechtenstein, République tchèque, Singapour, Suisse

*Par 118 voix contre 5, avec 13 abstentions, le projet de résolution A/73/L.99 est adopté (résolution 73/326).*

[Les délégations de l'Arabie saoudite, de la République arabe syrienne et du Togo ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.]

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Avant de donner la parole au titre des explications de vote après le vote, je rappelle aux délégations que la durée des explications de vote est limitée à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Smith** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Comme indiqué dans notre déclaration nationale du 7 décembre 2018, les États-Unis n'appuient ni le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ni la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants de septembre 2016. Nous nous opposons donc à l'adoption d'une résolution qui établit des processus pour mettre en œuvre ou soutenir les objectifs du Pacte mondial, tels que les forums d'examen des migrations internationales. Nous ne sommes liés par aucun aval, engagement ou résultat découlant du processus de négociations ou contenu dans le Pacte lui-même.

Les États-Unis proclament et réaffirment leur conviction selon laquelle les décisions relatives à la sécurité de leurs frontières et à l'octroi de la résidence légale ou de la citoyenneté comptent parmi les décisions souveraines les plus importantes qu'un État puisse prendre. Elles ne se prêtent pas à la négociation ou à l'examen en vertu d'instruments internationaux ou dans le cadre de forums internationaux. Les États-Unis s'opposent également au Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour les migrations destiné à financer la mise en œuvre du Pacte mondial, la participation des parties prenantes et les travaux du Forum.

Les États-Unis s'opposent à la création de nouveaux mécanismes de financement et de nouvelles bureaucraties, alors qu'il existe déjà de nombreux organismes des Nations Unies qui gèrent les mécanismes existants pour traiter les questions liées aux migrations, comme l'Organisation internationale pour les migrations, l'Organisation internationale du Travail et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Nous tenons à dire que nous restons préoccupés par la possibilité de nouvelles incidences budgétaires découlant de cette résolution. La tenue d'une conférence

de haut niveau pendant quatre jours impose aux États Membres et aux organismes des Nations Unies un fardeau financier et une dépense de temps inutiles. Nous notons que les précédentes réunions de haut niveau des Nations Unies sur les migrations n'ont pas duré plus de deux jours. Nous exhortons cet organe à faire preuve de prudence dans son utilisation de fonds et à éviter des coûts aussi lourds que inutiles.

**M<sup>me</sup> Zappia** (Italie) (*parle en anglais*) : En 2018, l'Italie s'est abstenue dans le vote sur la résolution adoptant le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (résolution 73/195). Étant donné que l'on peut considérer que la résolution 73/326, adoptée aujourd'hui, donne suite au Pacte mondial, nous sommes restés cohérents en nous abstenant dans le vote d'aujourd'hui.

Je voudrais également ajouter que ma délégation n'appuie pas l'inclusion du paragraphe 16 du dispositif dans le texte final de la résolution et que l'Italie ne contribuera en aucune manière au Fonds d'amorçage pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

**M. Atlassi** (Maroc) (*parle en anglais*) : Je présente cette explication de vote après le vote au nom d'Antigua-et-Barbuda, du Burundi, du Cameroun, des Comores, de la Côte d'Ivoire, d'El Salvador, de la Gambie, du Mali, du Maroc, du Nigéria, des Philippines, du Rwanda, du Sénégal, du Tchad et du Zimbabwe.

S'agissant du paragraphe 18 a) de la résolution que nous venons d'adopter (résolution 73/326), intitulée « Forme et organisation des forums d'examen des migrations internationales », notre groupe de délégations tient à souligner que l'expression « dans les limites des ressources existantes », qui y figure, ne doit jamais être interprétée comme impliquant une quelconque restriction des ressources qui seront allouées à ce nouveau mécanisme, et ne doit en aucun cas conditionner ou limiter son fonctionnement ou sa capacité à remplir son mandat. Cela est conforme à l'explication fournie par le Secrétariat au cours des négociations.

Nous croyons comprendre que toutes les ressources nécessaires à ces forums proviendront du budget ordinaire de l'ONU. Nous voudrions que cette déclaration soit transmise, avec la résolution, au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à la Cinquième Commission lorsqu'ils examineront ses incidences sur le budget-programme.

**M. Klíma** (République tchèque) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais exprimer notre sincère

gratitude aux deux cofacilitateurs, l'Ambassadeur Masud Bin Momen et l'Ambassadeur Agustín Santos Maraver, pour leur rôle de chef de file et leur excellent travail sur cette question.

Comme nous l'avons déclaré lors du vote sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières à l'Assemblée générale le 19 décembre 2018 (voir A/73/PV.60), la République tchèque a décidé de ne pas adhérer au Pacte et n'a donc pas participé à la conférence intergouvernementale pour son adoption à Marrakech. Rappelant ces faits, la République tchèque ne peut accepter l'expression « se félicitant » figurant dans le premier alinéa du préambule de la résolution 73/326, comme nous l'avons répété au cours de sa rédaction.

En conséquence, la République tchèque a décidé de s'abstenir dans le vote sur cette résolution aujourd'hui. Toutefois, nous voudrions souligner que la République tchèque considère le Forum d'examen des migrations internationales comme une importante plateforme de discussion sur les problèmes des migrations mondiales. C'est d'ailleurs précisément la raison pour laquelle nous avons participé aux négociations.

Aussi nous félicitons-nous que les forums d'examen des migrations internationales restent ouverts à tous les pays et attendons avec intérêt de poursuivre la coopération dans le domaine des migrations internationales.

**M<sup>me</sup> Zālīte** (Lettonie) (*parle en anglais*) : Comme l'Assemblée s'en souviendra peut-être, suite à la décision du Parlement letton, nous nous sommes abstenus dans le vote sur la résolution 73/195 (voir A/73/PV.60) et n'avons pas adhéré au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

C'est pour ces mêmes raisons que nous nous sommes abstenus dans le vote d'aujourd'hui sur la résolution 73/326, intitulée « Forme et organisation des forums d'examen des migrations internationales ».

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur du Saint-Siège.

**M<sup>gr</sup> Grysa** (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie les deux cofacilitateurs, les Représentants permanents du Bangladesh et de l'Espagne, de leur rôle moteur et de leurs efforts pendant les négociations sur la résolution 73/326, intitulée « Forme et organisation des forums d'examen des migrations internationales ». Les consultations ont été empreintes d'une

transparence exemplaire et marquées par une détermination à entendre toutes les contributions afin de réunir le consensus. Ma délégation félicite donc les cofacilitateurs et tous les États Membres qui ont pris part de manière constructive à ce processus.

Dès le départ, le Saint-Siège s'est montré très favorable au processus qui a abouti à des consultations et négociations intergouvernementales sur les questions concernant le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Étant le fruit du compromis, le Pacte mondial n'est donc pas parfait, mais il représente un progrès historique au regard de notre responsabilité partagée d'agir de manière solidaire avec les personnes qui sont sur les routes, en particulier celles qui se trouvent dans des situations très précaires. Cela étant, le Pacte mondial ne sera couronné de succès que s'il devient le cœur et l'âme d'un parcours commun empreint de solidarité, de miséricorde, de prudence, de responsabilité et de respect, ce qui profitera aussi bien aux communautés individuelles et aux pays qu'aux personnes en situation de déplacement.

Les forums d'examen des migrations internationales sont une composante importante de ce parcours commun. Ma délégation se félicite tout particulièrement du fait que leurs activités ne se limitent pas à l'évaluation des progrès accomplis concernant la réalisation des 23 objectifs énoncés dans le Pacte mondial, mais visent également à récapituler les principales difficultés, les principales possibilités et les grands problèmes nouveaux en la matière, ainsi que les perspectives de renforcement de la coopération internationale sur la question des migrations internationales, en mobilisant éventuellement les pays qui n'ont pas adopté le Pacte mondial. En l'occurrence, ce parcours commun ne deviendra une réalité que si nous nous engageons tous concrètement à nous acquitter de ce qui nous incombe, en actions et en contributions.

**M. Dinh Nho Hung** (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Notre délégation remercie les cofacilitateurs de la résolution 73/326, les Représentants permanents du Bangladesh et de l'Espagne, pour leur travail acharné et leurs efforts inlassables tout au long du processus de consultations et de réunions informelles. Le Viet Nam reconnaît l'importance des forums d'examen des migrations internationales, qui représentent une plateforme d'échange de vues et de partage d'expériences, et contribuent ainsi positivement à la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. C'est pourquoi nous avons voté pour la résolution.

Cela étant, nous sommes conscients qu'il n'existe pas de texte parfait, propre à satisfaire aux exigences diverses de tous les pays ou à tenir compte de leurs intérêts variés. Nous pensons donc qu'il sera possible, à l'avenir, d'améliorer et de préciser certains éléments et concepts prévus dans la résolution. Pour faire en sorte que les forums d'examen des migrations internationales soient menés de manière efficace et constructive, nous considérons que des consultations avec l'ensemble des Membres de l'ONU doivent être garanties, dans la perspective des discussions qui auront lieu à toutes les éditions des forums.

Dernier point, mais non le moindre : lorsqu'ils participent au processus d'examen, l'Organisation internationale pour les migrations et les organismes compétents des Nations Unies doivent opérer dans les limites de leurs mandats respectifs.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre des explications de vote après le vote.

Je vais maintenant faire un très brève allocution de clôture.

Il y a sept mois, l'Assemblée générale a fait sien le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Aujourd'hui, il me plaît de constater que nous allons de l'avant sur la voie de la mise en œuvre du Pacte mondial en adoptant la résolution 73/326 sur les modalités d'organisation des forums d'examen des migrations internationales.

Ces forums sont appelés à servir de socle à l'application du Pacte mondial, ce qui devrait avoir une incidence positive sur la vie de millions de migrants, de leurs familles et de leurs communautés dans le monde entier. Ils permettront aux États Membres de partager leurs meilleures pratiques et de faire part de leurs difficultés. Pour tous les partenaires que sont le système des Nations Unies, la société civile, le secteur privé ou les communautés de migrants, ils seront un espace de dialogue.

Les forums d'examen des migrations internationales mettent en place un mécanisme de coopération et d'échange qui permettra à chaque pays d'agir en fonction de ses priorités, de ses visions et de ses cadres nationaux pour faire en sorte que les migrations soient sûres, ordonnées et régulières. La décision prise aujourd'hui par l'Assemblée générale souligne l'importance de la coopération et du multilatéralisme, et la pertinence de l'ONU. En adoptant cette résolution, nous envoyons

un message fort, à savoir qu'il nous faut travailler de concert pour trouver des solutions aux défis mondiaux.

Je voudrais, encore une fois, saisir cette occasion pour remercier les deux cofacilitateurs, les Ambassadeurs de l'Espagne et du Bangladesh, pour leurs efforts inlassables et leur travail remarquable. Je remercie également les États Membres et les parties prenantes de leur mobilisation et de leur détermination à obtenir ce résultat très important et à entretenir la dynamique créée ces dernières années.

*(l'oratrice poursuit en espagnol)*

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen des points 14 et 119 de l'ordre du jour.

#### **Point 7 de l'ordre du jour** (*suite*)

#### **Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour**

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : J'appelle maintenant l'attention de l'Assemblée générale sur la note du Secrétaire général publiée sous la cote A/73/946 et distribuée au titre du point 32 de l'ordre du jour, « Rapport de la Commission de consolidation de la paix ».

Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a clos l'examen du point 32 de son ordre du jour à sa 82<sup>e</sup> séance plénière, le 20 mai. Pour que l'Assemblée puisse examiner le document dont elle est saisie aujourd'hui, il est nécessaire de rouvrir l'examen du point 32 de l'ordre du jour.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reprendre l'examen du point 32 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

#### **Point 32 de l'ordre du jour** (*suite*)

#### **Rapport de la Commission de consolidation de la paix**

#### **Note du Secrétaire général (A/73/946)**

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner la note du Secrétaire général publiée sous la cote A/73/946 concernant la prorogation du mandat du Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix.

Les membres se souviendront que, dans sa résolution 62/236 du 22 décembre 2007, l'Assemblée

générale décidait que le Secrétaire général nommerait le Sous-Secrétaire général chargé de l'appui à la consolidation de la paix à l'issue de consultations avec les États Membres, et que le Sous-Secrétaire général serait nommé pour une période non renouvelable de cinq ans.

Comme indiqué dans le document A/73/946, le 2 septembre 2014, le Secrétaire général a annoncé la nomination de M. Oscar Fernandez-Taranco, de l'Argentine, au poste de Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour un mandat de cinq ans commençant le 1<sup>er</sup> novembre 2014 et devant s'achever le 31 octobre 2019.

Étant donné les conséquences des réformes actuelles sur le fonctionnement du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et la nécessité de réduire au maximum les perturbations durant la phase critique de mise en œuvre de ces réformes, le Secrétaire général propose que l'Assemblée générale approuve, à titre exceptionnel et sans préjudice des dispositions du

paragraphe 70 de sa résolution 62/236, une prorogation de deux ans, jusqu'au 31 octobre 2021, du mandat de M. Fernandez-Taranco au poste de Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix.

Puis-je donc considérer que l'Assemblée générale souhaite approuver, à titre exceptionnel et sans préjudice des dispositions du paragraphe 70 de sa résolution 62/236, une prorogation de deux ans, jusqu'au 31 octobre 2021, du mandat de M. Fernandez-Taranco au poste de Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix?

*Il en est ainsi décidé.*

**La Présidente** (*parle en espagnol*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 32 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 16 heures.*